

fidh

International Federation
for Human Rights

Fédération Internationale des
Ligues des Droits de l'Homme

Federación Internacional
de Derechos Humanos

Международная Федерация
за права человека

الفدرالية الدولية لحقوق الإنسان



Centre Œcuménique
des Droits Humains

One - Respè
HONNEUR - RESPECT

Paris - Port-au-Prince, le 21 février 2013

**Madame Rose-Anne AUGUSTE
Ministre Chargée des Droits Humains
et de la Lutte Contre la Pauvreté Extrême**

Madame la Ministre,

Nous vous remercions pour le compte-rendu de réunion que vous nous avez fait parvenir par courriel en date du 6 février 2013. En réponse, nous souhaiterions clarifier certains points que vous évoquez.

Le compte-rendu de réunion que vous nous avez adressé comportait la mention « *note non rendue publique* ». Vous comprendrez donc notre étonnement et notre déception en découvrant que la totalité de cette note était publiée dans le quotidien haïtien *Le Nouvelliste* du jeudi 7 février 2013, No 38923, pages 28 et 29.

Ceci étant dit, nous tenons à souligner comme cela a déjà été fait lors de la rencontre du 4 février 2013, que la FIDH n'a pas pour pratique de soumettre une version préliminaire de ses rapports d'enquêtes aux gouvernements. En revanche, nous veillons toujours à rencontrer les autorités des pays dans lesquels nous menons des missions, afin de recueillir leur point de vue et de le prendre en considération dans l'évaluation de la situation que nous effectuons. A cet égard, nous nous félicitons de l'esprit d'ouverture dont ont témoigné les autorités haïtiennes et qui s'est concrétisé par plusieurs rencontres avec des membres du gouvernement au cours des dernières missions de la FIDH dans le pays.

Nous tenons par ailleurs à préciser que le rapport de la FIDH, du RNDDH et du CEDH porte sur les questions ayant trait à la sécurité humaine en Haïti, à partir d'une analyse fondée sur les droits de l'Homme. La partie consacrée au programme 16/6 ne concerne que l'un des points abordés dans le chapitre consacré à la vulnérabilité et à la précarité persistantes pour les victimes du séisme (soit une page sur 49). Les informations et évaluations sur ce programme particulier ont été recueillies selon la méthodologie qui est celle que met en oeuvre la FIDH au cours de ses missions d'enquête, et qui consiste à rencontrer une multiplicité d'acteurs sur le terrain, qu'il s'agisse de membres de la société civile, de victimes, de représentants des autorités nationales et des organisations internationales et du corps diplomatique présents dans le pays.

Suite au séisme, la FIDH a réalisé quatre missions d'enquête et/ou de suivi en Haïti, pour une durée de dix jours chacune, et ce en avril 2010, septembre 2011, mai 2012 et janvier 2013. Ces missions internationales d'enquête et de suivi permettent de combiner un regard extérieur sur la situation des droits humains d'un pays avec l'expertise des organisations haïtiennes membres de la FIDH en Haïti. Nous accordons beaucoup d'importance à ce qu'expriment les victimes du séisme, que nous avons rencontrées à plusieurs reprises, notamment dans les camps de Sainte-Thérèse à Pétiion-Ville, l'Ecole République du Guatemala à Pétiion-Ville, Delmas 40B, le camp de relocalisation Corail, deux camps à Jacmel et le camp de relocalisation Baudoin à Jacmel ainsi qu'à Canaan et Jérusalem.

Nous avons par ailleurs rencontré l'UNHCR, l'OIM et la section des droits de l'Homme de la MINUSTAH, ainsi que plusieurs représentants du gouvernement, du corps diplomatique et de la société civile. C'est d'ailleurs ainsi que les membres de la mission d'enquête de la FIDH vous ont rencontrée au mois de mai 2012 au siège du RNDDH afin d'échanger et de connaître votre point de vue sur la situation des droits humains dans le pays, en particulier au regard des droits économiques et sociaux. Suite à notre demande de rencontre avec l'OIM, nous avons été reçus par deux personnes (en l'absence, avons-nous compris, du Directeur). Nous n'avons pas reçu de leur part des informations précises sur le programme 16/6, la discussion ayant porté plus généralement sur les défis de la reconstruction. Nous avons en revanche pris note des informations incluses dans la fiche projet du programme 16/6.

Il n'en demeure pas moins que l'évaluation critique du programme 16/6 présentée dans le rapport résulte d'informations convergentes issues de multiples acteurs rencontrés au cours de la mission. Tous ont souligné le fait que cette aide ponctuelle et à court terme de 20.000 gourdes était insuffisante pour couvrir les frais de loyer d'un logement décent pour une famille à Port au Prince et dans ses environs proches, en raison de la flambée des prix, et qu'en conséquence un grand nombre de sinistrés avaient rejoint les bidonvilles de la zone périurbaine dans une situation de très grande précarité. Nous avons ainsi été étonnés d'entendre les représentants des agences des Nations unies affirmer que, suite à une étude menée dans le cadre du programme 16/6, il s'avérait que la somme de 20.000 gourdes était amplement suffisante pour la location annuelle d'un logement à Port-au-Prince, quelle que soit la taille de la famille. En outre, les représentants des agences des Nations unies, en affirmant que cette somme avait été calculée de manière à ne pas créer de déséquilibre social, semblent ne pas prendre en compte la nécessité de lutter contre la précarité qui concerne une grande majorité du peuple haïtien, et met en cause le respect du droit au logement décent, droit que vous affirmez défendre .

Des témoignages recueillis à Canaan par la mission de la FIDH en janvier 2013 confirment notre constat et nos critiques. Constat qui est d'ailleurs partagé par Amnesty International qui considère, en janvier 2013, que "si ce projet a aidé quelques familles, le montant de l'allocation est trop faible, les personnes concernées ne sont pas épaulées dans leur recherche de logement et les familles ne sont pas soutenues sur le long terme".

Nous avons constaté que l'allocation de 20.000 gourdes, initialement prévue pour 16 camps, a été, après notre mission de mai 2012, étendue aux personnes vivant dans des camps situés sur des terrains privés, afin de les inciter et de les aider à quitter les lieux. Pour les familles qui se trouvent encore dans la vulnérabilité extrême des camps qui se dégradent, cette aide ne peut être que la bienvenue, même si le problème de l'accès à des solutions durables reste entier.

La FIDH et ses organisations membres en Haïti sont bien conscientes des énormes défis de la reconstruction. Les critiques qu'elles formulent visent à promouvoir des changements et des améliorations dans la perspective des droits humains, et tout particulièrement des droits économiques et sociaux fondamentaux du peuple haïtien, en rappelant les responsabilités des

différents acteurs nationaux et internationaux, publics et privés. Elles ne prétendent pas réaliser des bilans exhaustifs des actions des uns ou des autres, mais formuler des propositions afin de surmonter les obstacles.

Trois ans après le séisme, la lenteur, les insuffisances et l'incapacité des programmes de reconstruction n'offrent jusqu'à présent pas des solutions durables aux victimes. Voilà la raison principale des préoccupations de la FIDH et de ses organisations membres en Haïti. Nous continuerons à plaider pour des changements de politiques, tant auprès des autorités haïtiennes que des acteurs internationaux, en insistant sur une plus grande participation de la société civile haïtienne et sur le respect des droits fondamentaux des plus vulnérables.

Nous élaborerons prochainement une note d'actualisation du rapport, suite à la mission réalisée en janvier 2013, que nous vous ferons parvenir.

Tout en rappelant que le débat démocratique s'enrichit de la diversité des analyses et points de vue, nous vous remercions de l'attention que vous portez au travail de la FIDH concernant Haïti. Nous espérons que le dialogue sincère et de grande qualité préalablement établi entre vous, la FIDH et ses organisations membres en Haïti pourra être poursuivi.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Souhayr Belhassen,
Présidente de la FIDH



Pierre Espérance
Directeur Exécutif du RNDDH



Sylvie Bajoux
Directrice Exécutive du CEDH

